



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À WASHINGTON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Première campagne des bourses scolaires 2024-2025

Ordre du jour

- 1. Report de la 2nde commission nationale des bourses CNB2 2023-2024**
- 2. Présentation de la campagne 2024-2025**
- 3. Principaux critères d'éligibilité au dispositif**
- 4. Principaux critères d'exclusion du dispositif**
- 5. Formulaire de demande de bourses scolaires**
- 6. Questions diverses**
- 7. Contacts utiles**

Report de la 2nde commission nationale des bourses CNB2 2023-2024

- La commission nationale des bourses scolaires 2 (CNB2) qui se tient habituellement à la mi-décembre a été reportée aux 22 et 23 janvier 2024 ;
- Les familles concernées par cette période de la campagne 2023-2024 seront informées des décisions émises concernant leur demande dans les meilleurs délais, à l'issue de la CNB2.

Présentation de la campagne 2024-2025

- Constituez, dès à présent, votre dossier de demande de bourses scolaires pour 2024-2025 et demandez, sans attendre, un rendez-vous de dépôt de dossier en écrivant à l'adresse électronique suivante : affaires-sociales.washington-fslt@diplomatie.gouv.fr ;
- N'attendez pas d'obtenir votre avis d'imposition sur les revenus de 2023 pour effectuer le dépôt de votre dossier. Vous pourrez transmettre ce document aussitôt que vous l'aurez reçu par la suite ;
- Les dossiers de demande de bourses doivent impérativement être déposés au consulat avant **le 16 février 2024 (délai de rigueur)** ; **toute demande déposée après cette date limite de dépôt sera rejetée** ;
- Toutes les informations utiles, le formulaire de demande de bourses et la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site du consulat à l'adresse suivante : <https://washington.consulfrance.org/> ;
- A défaut de produire tous les documents sollicités, la demande sera ajournée ou rejetée. Le consulat se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire à l'instruction spécifique d'un dossier ;
- La demande de bourses est indépendante de la procédure d'inscription de vos enfants dans les établissements scolaires. N'oubliez pas d'effectuer cette démarche directement auprès des établissements ;
- Le premier conseil consulaire des bourses scolaires CCB1 se tiendra en avril 2024 (date à confirmer) et émettra des avis concernant les demandes présentées ;
- Il sera suivi d'une première commission nationale des bourses CNB1 qui se tiendra à Paris en juin 2024 (date à confirmer) et qui émettra des décisions concernant les demandes présentées.

Principaux critères d'éligibilité au dispositif

1. Les enfants candidats à des bourses scolaires doivent déjà avoir acquis la nationalité française ;
2. Ils doivent résider avec leur famille (père et/ou mère, tuteur légal) ;
3. Le demandeur (père, mère, tuteur) et les enfants candidats à des bourses scolaires doivent obligatoirement être inscrits au registre mondial des Français établis hors de France. Seules les familles effectivement installées dans la circonscription consulaire de Washington avant le 16 février 2024 peuvent présenter une demande de bourses à ce stade de la campagne ;
4. Les enfants candidats à des bourses scolaires doivent avoir au moins 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire (3 ans en 2024) ;
5. Des bourses ne peuvent être sollicitées que pour une inscription dans les classes allant de la petite section de maternelle à la terminale à l'école internationale française Rochambeau et à l'école française internationale de Philadelphie ;

Principaux critères d'éligibilité au dispositif – point d'attention CAF

- L'attribution de bourses scolaires à l'étranger est incompatible avec la perception de prestations sociales en France.
- A l'exception de celles qui n'ont jamais résidé en France, les familles Françaises doivent impérativement présenter un certificat ou un bulletin de situation récent de la Caisse d'Allocations Familiales française (CAF) attestant de la non-perception de ces prestations.
- Ce document est à produire lors de chaque campagne de bourses scolaires et ce, même s'il a déjà été produit dans le passé.

Principaux critères d'exclusion du dispositif

Les seuils relatifs au patrimoine immobilier et mobilier qui entraînent l'exclusion du dispositif sont les suivants :

- **Seuil relatif au patrimoine immobilier : 250.000 € :**
 - Tout patrimoine immobilier, quel que soit le droit de propriété dont dispose le demandeur sur ce patrimoine (indivision, nue-propriété...) et quelle que soit la localisation des biens liés à ce patrimoine, est pris en compte ;
 - C'est la valeur acquise du patrimoine immobilier qui est prise en compte : valeur d'achat diminuée du montant des emprunts restant à rembourser ;
 - Si la valeur acquise du patrimoine immobilier est supérieure ou égale à 250.000 €, la famille est placée hors barème.

- **Seuil relatif au patrimoine mobilier : 100.000 € :**
 - Est considéré comme patrimoine mobilier, l'ensemble des économies réalisées par la famille sous quelque forme que ce soit.
 - Les plans de retraite par capitalisation à jouissance différée (exemple : 401 K) sont également pris en compte au titre du capital mobilier des familles.
 - La détention par une famille d'un patrimoine mobilier dont la valeur est supérieure ou égale à 100 000 € place la famille hors barème.

Formulaire - 1



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À WASHINGTON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE BOURSES SCOLAIRES**
au bénéfice d'enfants français résidant avec leur famille à l'étranger.
 (en application des articles D531-45 à D531-51 du Code de l'Éducation)
 Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
 Agence pour l'enseignement français à l'étranger - 23 place de Catalogne - 75014 PARIS

Toutes les rubriques doivent être renseignées. Si vous n'êtes pas concerné, portez la mention « néant ».

ANNÉE SCOLAIRE : 2024/2025 1^{ère} demande Renouvellement n° de famille : - - -

Nom et prénom du demandeur :

Numéro d'inscription au registre mondial des Français établis hors de France :

Nationalité :

Lien familial avec le ou les enfants pour lesquels des bourses scolaires sont demandées :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Date d'arrivée dans le pays :

Dernière adresse en France :

Numéro d'allocataire Caisse d'allocations familiales :

Organisme payeur des prestations (département) :

-/- Renseignements relatifs à la famille

✓ **Situation familiale** : Marié(e) Divorcé(e) Concubin(e)
 Célibataire Veuf(ve) Séparé(e) PACS

✓ **Composition du foyer** :

	Parent 1	Parent 2	Autre qualité
NOM			
Prénom			
Date de naissance			
Lieu et pays de naissance			

** (enfant dont la famille définie ci-dessus assure l'entretien).

Enfants à charge**	Prénom	date de naissance	nationalité	lieu de résidence	n° immat. consulaire
NOM					

Cadre réservé à l'administration

Année précédente :

Quotité :

Décision :

Dossier reçu le :

Complet

Incomplet

Proposition CCB

Motif :

Décision Agence (après avis de la CNB)

Motif :

Formulaire - 2

--	--	--	--	--	--	--

Tout enfant au-delà de 7, sera mentionné sur une feuille séparée.

✓ **Enfant (s) handicapé (s) à charge** (nom, prénom, âge et niveau de handicap)

✓ **Logement actuel**
 Êtes-vous propriétaire de votre logement : OUI NON Montant du loyer :
 Superficie : Nombre de pièces :
 Nombre de personnes occupant le logement :

✓ Situation professionnelle	Parent 1	Parent 2	Autre qualité
Profession (si vous êtes sans emploi, indiquez depuis quelle date)			
Employeur			

Si vous êtes employé(e), avez-vous un lien avec votre employeur ? (familial, association, ...)

✓ **Avantage en nature**
 Avantages en nature que vous pouvez recevoir de votre employeur ou de votre famille, (à chiffrer)
 véhicule électricité
 logement mis à disposition gaz
 billet d'avion eau
 résidence secondaire téléphone(s)
 chauffage nourriture

✓ Véhicules personnels	Nombre	Modèle	Date d'achat	Valeur à l'achat
voiture				
moto				
bateau				
autre				

✓ **Aides à la scolarisation :**
 Bénéficiez-vous déjà d'une autre aide à la scolarisation pour vos enfants ? :
 Organisme serveur (employeur, pays d'accueil, municipalité...) :

✓ **Loisirs/Voyages**
 Les membres de la famille sont-ils inscrits à des clubs (sportifs, ...). Lesquels ?
 Au cours de ces deux dernières années, combien de fois les différents membres de votre famille ont-ils voyagé, pour des motifs autres que professionnels, hors du pays de résidence (*destinations à préciser*)

✓ **Personnel de service**
 Nombre : Emploi(s) occupés : Coût annuel :

Formulaire - 4

1. Ressources et charges annuelles Année de référence 2023 (en cas d'absence de revenu, saisir "zéro")

RESSOURCES ANNUELLES	Parent 1	Parent 2	Autre qualité
Revenus bruts avant toute déduction. <small>(salaires, salaires, indemnités et allocations de tous ordres...)</small>			
Pension alimentaire reçue			
Revenus mobiliers (placements financiers en actions...)			
Revenus immobiliers (loyers...)			
Aide familiale			
Montant total des avantages en nature <small>(logement gratuit, billets d'avions)</small>			
TOTAL			
CHARGES ANNUELLES			
Cotisations sociales obligatoires <small>(Assurance maladie, retraite, CFE sous condition)</small>			
Impôts sur le revenu			
Pension alimentaire versée			
TOTAL			

2. Patrimoine immobilier (en cas d'absence de patrimoine, saisir « zéro » sur la ou les lignes concernées)

Type	Nombre	Pays-Ville	Date acquisition	Valeur d'achat	Montant apport initial	Montant des emprunts restant à rembourser	Superficie
Résidence principale							
Résidence ₀₁ secondaire ₀₁							
Immeuble ₀₁							
Appartement ₀₁							
Commerce ₀₁ , garage ₀₁ ...							
Terrain ₀₁ , agricole ₀₁							
Terrain ₀₁ à bâtir							
TOTAL							

3. Patrimoine mobilier (en cas d'absence de patrimoine mobilier, saisir « zéro » sur la ligne "total")

Type : (actions, obligations, assurance-vie, autres placements...)	Montant
TOTAL	

4. Avoirs sur comptes bancaires (comptes courants, livrets épargne...)

Type de compte	Etablissement bancaire	Montant de l'avoir
TOTAL		

« Je certifie sur l'honneur que les chiffres portés sur cette déclaration sont exacts et complets. J'ai pris note que toute déclaration incomplète ou inexacte m'exposerait à l'exclusion du système d'aide à la scolarité (article D531-49 du Code de l'Éducation). »

Fait le à Signature :

Questions diverses

Contacts utiles

M. Mathieu ESNAULT, consul adjoint
mathieu.esnault@diplomatie.gouv.fr

Mme Marie Lydie GRONDIN, chargée des affaires sociales
affaires-sociales.washington-fslt@diplomatie.gouv.fr